

Fiche de données de sécurité
Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, annexe II,
Modifié par le RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) 2015/830,
Conformément au RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008

PolyLite™ PLA

Version 1.0

Date de publication : 08-04-2019

Date de révision : 08-04-2019

Numéro d'enregistrement de la FDS : CSSS-TCO-010-130558

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Identification d'étiquetage / nom commercial : PolyLite™ PLA
Identifications supplémentaires : Pas disponible
Identification du produit : CAS# 26100-51-6; EC# N/A
Numéro d'indice : Pas disponible
N° d'enregistrement REACH : Pas disponible

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Usages identifiés :

Filament d'impression 3D

1.2.2 Utilisations déconseillées :

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur (Représentant exclusif) : -
Fournisseur(Fabricant) : JF Polymers (Suzhou) Co., Ltd.
Adresse : Haicheng Industrial Park, Bldg 7, Changshu Economic Development Zone (CEDZ), Changshu, Jiangsu Province 215513, China
Contact (courriel) : zhenggang.cai@polymaker.com
Téléphone : +86-512-52058005
Fax : -

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+86-512-52058005

Joignable en dehors des heures de bureau ? OUI NON

Section 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

2.1.1 Classification :

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008, sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis :

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008	
Classes de danger / Catégories de danger	Codes de danger
Pas classé	N/D

2.2 éléments d'étiquetage :

Pictogrammes de danger : Aucun pictogramme de danger n'est utilisé.
Mention(s) d'avertissement : Aucune mention d'avertissement utilisée.
Mentions de danger : Pas applicable.
Mentions de mise en garde : Pas applicable.

Nom du produit : PolyLite™ PLA

Version # : 1.0

Date de publication : 08-04-2019.

Date de révision : 08-04-2019.

FDS EU

1 / 6

2.3 Autres dangers :

Non disponible.

Section 3 Composition/informations sur les composants

Substance/Mélange : Substance

Bestandteile(n) :

Nom chimique	N° d'enregistrement	N° CAS	N° CE	Concentration
ACIDE POLYLACTIQUE	N/D	26100-51-6	N/D	> 90%

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.1.1 En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires quelconques.

4.1.2 En cas de contact avec la peau :

Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

4.1.3 En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4.1.4 En cas d'ingestion :

Si une grande quantité a été avalée, contacter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour la santé humaine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Employer les méthodes d'extinction appropriées aux circonstances locales et au milieu ambiant.

Moyens d'extinction inappropriés : Non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

5.3 Conseils pour les sapeurs-pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie le cas échéant.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes : Éviter la formation de poussière.

6.1.2 Pour les secouristes : Porter un équipement de protection respiratoire agréé NIOSH/MSHA convenable si de la poussière est produite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher une grande quantité de produit entrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients fermés et étiquetés de manière appropriée pour le stockage.

6.4 Référence à d'autres sections :

Consulter la section 7 pour obtenir de plus amples informations sur la

manipulation prudente.

Consulter la section 8 pour obtenir de plus amples informations sur l'équipement de protection individuelle.

Consulter la section 13 pour obtenir de plus amples informations sur la mise au rebut.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

7.1.1 Mesures de protection : Fournir une ventilation par aspiration appropriée dans les endroits où de la poussière s'est formée.

7.1.2 Conseils sur l'hygiène générale du travail : Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant de manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver le récipient fermé dans un endroit sec et frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas applicable.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

8.1.1 Valeurs limites nationales Non disponible.

d'exposition professionnelle :

8.1.2 Limites d'exposition supplémentaire Non disponible.

sous les conditions d'usage :

8.1.3 Valeurs DNEL/DMEL et PNEC : Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres mesures d'ingénierie afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en suspension dans l'air de l'ouvrier inférieur aux limites recommandées ou réglementaires. Si les activités de l'utilisateur produisent de la poussière, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation pour maintenir l'exposition aux contaminants aéroportés en dessous des limites d'exposition.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que le port d'équipement de protection :

Protection yeux/visage : Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection du corps : Porter des vêtements de protection.

Protection respiratoire : Utiliser une ventilation suffisante. En cas de ventilation par aspiration locale insuffisante, porter un masque de protection.

Dangers thermiques : Porter des vêtements appropriés pour éviter la chaleur.

8.2.3 Contrôles d'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Conformément à la réglementation locale, aux règlements fédéraux et aux prescriptions légales.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence : Solide

Couleur : Différentes couleurs correspondant à différents mélanges-maîtres

Odeur : Pas disponible

Seuil de perception d'odeur : Pas disponible

pH : Pas disponible

Point/intervalle de fusion (°C) : 170°C

Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Pas disponible
Point de vaporisation (°C) :	Pas disponible
Évaporativité :	Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité (%) :	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas disponible
Température d'inflammation (°C) :	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosion :	Pas disponible
Pression de vapeur (20°C) :	Pas disponible
Densité de vapeur :	Pas disponible
Densité relative :	1,20
Masse volumique (kg/m³):	Pas disponible
Solubilité dans l'eau (g/l) :	Insoluble
n-Octanol/Eau (log Po/w) :	Pas disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
Température de décomposition :	Pas disponible
Viscosité, dynamique (mPa.s) :	Pas disponible
Propriétés explosives :	Pas disponible
Propriétés d'oxydation :	Pas disponible
Formule moléculaire :	Pas disponible
Masse moléculaire :	Pas disponible
9.2. Autres informations :	
Liposolubilité (solvant- huile à préciser)	Pas disponible
etc. :	
Tension de surface :	Pas disponible
Dissociation constante dans l'eau (pKa) :	Pas disponible
Potentiel de réduction d'oxydation :	Pas disponible

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :	La substance est stable dans des conditions de stockage et de manutention normales.
10.2 Stabilité chimique :	Stable à température ambiante dans des récipients fermés et dans des conditions de stockage et de manutention normale.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter :	Matériaux incompatibles.
10.5 Matières incompatibles :	Agents oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone.

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :	
Toxicité aiguë :	
LD50(Oral, Rat) :	Pas disponible
DL50 (Cutanée, Lapin) :	Pas disponible
CL50 (Inhalation, rat) :	Pas disponible
Irritation/corrosion de la peau :	Pas classé
Affection/irritation oculaire sévère :	Pas classé
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :	Pas classé

Mutagénicité de cellule germinale :	Pas classé
Cancérogénicité :	Pas classé
Toxicité pour la reproduction :	Pas classé
STOT- Exposition unique :	Pas classé
Exposition répétée-STOT :	Pas classé
Risque d'aspiration :	Pas classé

Section 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aiguë (court-terme) :

LC50(96h, Fish) : Non disponible.

EC50(48h, Crustacés): Non disponible.

EC50(72h, Algue/plantes aquatiques) : Pas disponible

Toxicité chronique (long terme) :

NOEC(Poisson) : Non disponible.

NOEC(Crustacé) : Non disponible.

EC50(Algue/plantes aquatiques) : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.4 Mobilité au sol : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes : Non disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois et réglementations locales et nationales. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Section 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Voies navigables intérieures (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO/IATA)
Numéro NU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Nom d'expédition des NU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non	Non
Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Section 15 Informations Réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Renseignements pertinents concernant l'autorisation : Pas applicable.

Renseignements pertinents concernant la restriction : Pas applicable.

Autres règlements de l'UE : Les restrictions relatives à l'embauche de personnes jeunes doivent être respectées. Seules les personnes techniquement qualifiées sont habilitées à utiliser le produit.

Autres règlements nationaux : Pas applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

OUI

NON

Section 16 Autres Informations

16.1 Indication de changements :

Version 1.0 Modifiée par le règlement (UE) 2015/830

16.2 Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport routier international des marchandises dangereuses

RID : Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses

ADN : Accord européen sur le transport maritime international des marchandises dangereuses

IMDG : Code maritime international sur les marchandises dangereuses

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale

IATA : Association du transport aérien international

LC50 : concentration létale moyenne

CE50 : La concentration effective de la substance qui cause 50% de la réponse maximale.

NOEC : Aucune concentration avec effet observée

DNEL : dose dérivée sans effet

PNEC : concentration prévisible sans effet

16.3 Références aux documents de base et aux sources de données

ECHA Données des substances enregistrées

16.4 Instructions de formation :

Pas applicable.

16.5 Informations supplémentaires :

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée et est destinée uniquement pour ce produit.

16.6 Avis au lecteur :

Les employeurs devront utiliser ces informations uniquement en complément aux autres données qu'ils auront rassemblées. Ils devront faire preuve d'un jugement indépendant en ce qui concerne l'aptitude de ces informations à garantir une utilisation correcte et à protéger la santé et la sécurité de leurs employés. Ces informations sont fournies sans aucune garantie et l'utilisateur est seul responsable de toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé.

Auteur : Hangzhou C&K Testing Technic Co.,Ltd Site Web : www.cirs-ck.com Tel : 0571-89900715 Email : test@cirs-group.com

